

Carreleur

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Métiers apparentés

Carreleur
Chapiste
Maçon carreleur
Maçons qualifiés
Maçons qualifiés / Carreleur (maçon, mosaïste), ouvrier qualifié
Ouvriers qualifiés du travail du béton
Ouvriers qualifiés du travail du béton / Chapiste (sauf Etat, coll. loc.), ouvrier qualifié



Codes

- **CITP88** : 7132
- **PCS-ESE 2003** : 621b ; 632a
- **ROME1999** : 42231
- **FAST** : 03-05-91
- **CITP2008** : 7122

DESCRIPTIF

Le carreleur effectue la mise en oeuvre de carrelage au sol par collage ou par pose scellée, et aux murs par collage. Il réalise les finitions avec des pièces et profils spéciaux (baguettes d'angle, joints, etc.). Il construit également des supports (socles, tablettes, tabliers de baignoire), met en oeuvre des chapes, des sous-couches isolantes (phoniques et/ou thermiques) et des systèmes d'imperméabilisation à l'eau sous carrelage.

Il intervient souvent au sein d'une équipe et il reçoit des consignes précises afférentes aux travaux à exécuter. Il exerce son activité en locaux couverts mais aussi, parfois, à l'extérieur sur des chantiers de constructions neuves et également en réhabilitation (pavillons, immeubles, particuliers, bâtiments publics). Il travaille parfois en hauteur et est souvent amené à

manipuler des charges. Il doit, de ce fait, respecter les règles de sécurité concernant ces interventions.
L'activité impose souvent des déplacements et le travail nécessite parfois des horaires adaptés (séchage des supports, prise de mortier...).

(Source : Arrêté du 25 octobre 2006 portant révision de l'arrêté du 21 octobre 2003 relatif au titre professionnel de carreleur).

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA PROFESSION

Aspects sociologiques :

Selon **l'observatoire du BTP*** en 2012 : 15 330 salariés (1,2% des salariés du BTP)
avec : 178 femmes (1,16% des salariés carreleurs)
2 544 moins de 25 ans (16,59% des salariés carreleurs)
1 124 plus de 55ans (7,33% des salariés carreleurs).

* <http://www.metiers-btp.fr/les-chiffres.html>

Formation professionnelle :









- CAP carreleur mosaïste.
- Titre professionnel niveau V de carreleur.
- BEP finition.
- BEP carreleur mosaïque.
- BP carrelage mosaïque.
- Bac pro aménagement et finition.
- BTS aménagement finition.





Evolution de carriere

- Chef d'équipe.
- Installation à son compte.

CARACTÉRISTIQUES MÉDICO-PROFESSIONNELLES







Lieux de travail


CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
bâtiment en construction					
bâtiment en rénovation	amiante (fibre) 			SIR Suivi Individuel Renforcé (amiante) 	
					recommandations HAS pour la surveillance médicale après exposition à l'amiante 
		évaluer le risque amiante 			
		contrôler les VLEP(amiante) 			
		respecter les interdictions d'affectation (amiante) 			
		prévenir le risque amiante (sous section 3) 			
		prévenir le risque amiante (sous section 4) 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		porter des EPI adaptés au risque amiante 			
		former au risque amiante 			
		rédiger la fiche d'exposition à l'amiante			
		traiter les déchets (amiante) 			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
			RG 30		
			RG 30 bis (attention : liste limitative)		
			plaque pleurale		
			plaque pleurale avec asbestose		
			mésothéliome 		
			cancer broncho-pulmonaire		






CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	plomb (SIR) 			SIR Suivi Individuel Renforcé 	
		substituer les produits reprotoxiques catégories 1A et 1B			
		empêcher l'inhalation du plomb (aérosols et poussières)			
		empêcher l'ingestion de plomb			
		renforcer les règles d'hygiène			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		réduire l'exposition au niveau le plus bas possible			
		aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique 			
		porter des EPI adaptés			





CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		informer employeur et salarié sur les agents chimiques dangereux 			
		respecter les règles d'hygiène 			
			RG 1 Affections dues au Plomb et à ses composés (attention : liste limitative)		
			reprotoxique catégorie 1A		
bâtiments anciens et/ou vétustes	matériaux d'entretien difficile				
	amiante (fibre) 			SIR Suivi Individuel Renforcé (amiante) 	
					recommandations HAS pour la surveillance médicale après exposition à l'amiante 
		évaluer le risque amiante 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		contrôler les VLEP(amiante) 			
		respecter les interdictions d'affectation (amiante) 			
		prévenir le risque amiante (sous section 3) 			
		prévenir le risque amiante (sous section 4) 			
		porter des EPI adaptés au risque amiante 			
		former au risque amiante 			
		rédiger la fiche d'exposition à l'amiante			
		traiter les déchets (amiante) 			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
			RG 30		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			RG 30 bis (attention : liste limitative)		
			plaque pleurale		
			plaque pleurale avec asbestose		
			mésothéliome 		
			cancer broncho-pulmonaire		
milieu extérieur	intempérie 				recommandations pour la surveillance médicale du travail à la chaleur 
					recommandations pour la surveillance médicale du travail au froid 
		adapter si possible le poste aux intempéries			
		organiser le travail en ambiance chaude 			
		--porter des vêtements de travail adaptés à la chaleur			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		informer les salariés (fortes chaleurs) 			
		organiser le travail au froid 			
		Porter des vêtements adaptés au froid			
		former à la CAT en cas d'orage			
		mettre en place la CAT face au coup de chaleur			
		informer les salariés (grand froid)			
			inconfort thermique lié à la chaleur		
			effets chroniques liés au froid 		
			coup de soleil		


CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			coup de chaleur et insolation 		
			effets de la foudre		
			facteur accidentogène		
			épuisement dû à la chaleur, sans précision 		
habitation du client	contraintes liées aux caractéristiques de l'habitation		facteur accidentogène		
local occupé par du public, des clients...	gene dans l'activité	informer et former les salariés aux risques et aux procédures mises en place			
chantier en extérieur dans les métiers du BTP	intempérie 				recommandations pour la surveillance médicale du travail à la chaleur 
					recommandations pour la surveillance médicale du travail au froid 
		adapter si possible le poste aux intempéries			


CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		organiser le travail en ambiance chaude 			
		--porter des vêtements de travail adaptés à la chaleur			
		informer les salariés (fortes chaleurs) 			
		organiser le travail au froid 			
		Porter des vêtements adaptés au froid			
		former à la CAT en cas d'orage			
		mettre en place la CAT face au coup de chaleur			
		informer les salariés (grand froid)			
			inconfort thermique lié à la chaleur		
			effets chroniques liés au froid 		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			coup de soleil		
			coup de chaleur et insolation 		
			effets de la foudre		
			facteur accidentogène		
			épuisement dû à la chaleur, sans précision 		
	coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)	établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice 			
		bien organiser la coactivité			
	rayonnement ultraviolet 	porter des lunettes de protection contre les UV			
		appliquer des crèmes protectrices et crèmes d'entretien			
		se couvrir, porter des vêtements			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			cancer cutané 		
			pathologies oculaires liées aux UV 		
			coup de soleil		
chantier en intérieur dans les métiers du BTP	coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)	établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice 			
		bien organiser la coactivité			

Organisation du travail




CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
travail géré seul	isolement psychologique 	favoriser le travail en réseau	souffrance mentale		
	manquer de moyens ou de temps pour faire un travail de qualité				


CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	surcharge de travail ressentie				recherche d'une souffrance psychique
		veiller à la gestion des volumes de travail			
			troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		
	coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)	établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice 			
		bien organiser la coactivité			
coactivité dans le BTP					
délais à respecter	travail sous contrainte de temps imposée (travail à la chaîne, cadence élevée, salaire au rendement,	veiller à la gestion des volumes de travail	troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		









Tâches




CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
enlever et démolir le revêtement en place	matériaux contenant de l'amiante MCA (cf produits)				
approvisionner le chantier en matériaux					
réaliser la chape	mouvement répétitif du membre supérieur	+alterner les tâches			
		prévenir les TMS 			
			RG 57 (attention : liste limitative)		
			maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif		
			synovite et ténosynovite		
			épicondylite		
			syndrome du canal carpien		
	ciment (cf produits)	porter des chaussures ou des bottes de sécurité isolantes 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		Porter des gants adaptés au risque chimique			
	posture agenouillée				recherche de troubles locomoteurs
		respecter les angles de confort articulaires			
			RG 57 (attention : liste limitative)		
			RG 79 (attention : liste limitative) 		
mettre en oeuvre des isolants phoniques, thermiques et/ou hydriques					
tracer les axes et vérifier les cotes de l'ouvrage					
effectuer le calepinage					
couper les carreaux de bord ou de coin	bruit supérieur à 80 dB 			réaliser un examen audiométrique (exposition au bruit)	

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
					vérifier l'absence d'ototoxique médicamenteux
		réduire le bruit 			
		signaler les lieux bruyants 			
		porter des protecteurs individuels contre le bruit 			
		informer et former sur le bruit 			
		vérifier l'absence d'ototoxique professionnel 			
			acouphènes 		
			conséquence du bruit sur l'oreille interne 		
			surdité de perception		
			hyperacousie		
			effets extra-auditifs du bruit 		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			risque d'accident du travail par effet masque		
			RG 42 (attention: liste limitative)		
	outil coupant				contrôler l'état vaccinal contre le tétanos
		former SST			
		mettre à disposition une trousse d'urgence			
			plaie ouverte du poignet et de la main		
	projection d'éclats				informer sur les vaccinations 
		--porter des lunettes ou une visière de protection			
			corps étranger dans la partie externe de l'oeil		
			corps étranger ou objet pénétrant dans la peau		



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
découper la pierre à la tronçonneuse à disque	bruit supérieur à 80 dB 			réaliser un examen audiométrique (exposition au bruit)	
					vérifier l'absence d'ototoxique médicamenteux
		réduire le bruit 			
		signaler les lieux bruyants 			
		porter des protecteurs individuels contre le bruit 			
		informer et former sur le bruit 			
		vérifier l'absence d'ototoxique professionnel 			
			acouphènes 		
			conséquence du bruit sur l'oreille interne 		
			surdité de perception		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			hyperacousie		
			effets extra-auditifs du bruit 		
			risque d'accident du travail par effet masque		
			RG 42 (attention: liste limitative)		
	projection d'éclats				informer sur les vaccinations 
		--porter des lunettes ou une visière de protection			
			corps étranger dans la partie externe de l'oeil		
			corps étranger ou objet pénétrant dans la peau		
	silice (cf produits)				
poser les carreaux sur le support	mouvement répétitif du membre supérieur	+alterner les tâches			
		prévenir les TMS 			



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			RG 57 (attention : liste limitative)		
			maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif		
			synovite et ténosynovite		
			épicondylite		
			syndrome du canal carpien		
	nuisances du carreleur-mosaïste				établir la fiche de poste de carreleur-mosaïste
		conseils de prévention - postures chez le carreleur			
	posture agenouillée				recherche de troubles locomoteurs
		respecter les angles de confort articulaires			
			RG 57 (attention : liste limitative)		
			RG 79 (attention : liste limitative) 		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
effectuer une pose collée avec un ciment-colle					
enduire le mur de ciment-colle	espace de travail situé en hauteur 	mettre les équipements de travail en conformité 			
		supprimer les postes de travail à l'échelle 			
		mettre à disposition une plate-forme de travail 			
		utiliser un échafaudage conforme à la réglementation 			
répandre du ciment-colle à la spatule crantée	mouvement répétitif du membre supérieur	+alterner les tâches			
		prévenir les TMS 			
			RG 57 (attention : liste limitative)		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif		
			synovite et ténosynovite		
			épicondylite		
			syndrome du canal carpien		
	posture agenouillée				recherche de troubles locomoteurs
		respecter les angles de confort articulaires			
			RG 57 (attention : liste limitative)		
			RG 79 (attention : liste limitative) 		
effectuer une pose scellée avec un mortier					
effectuer une pose par fixation mécanique					
poser et retirer avec minutie les croisillons					



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
remplir les joints avec du ciment liquide	ciment (cf produits)	porter des chaussures ou des bottes de sécurité isolantes 			
		Porter des gants adaptés au risque chimique			
	- espace de travail avec sol glissant	installer des sols anti-dérapants			
		Nettoyer régulièrement les sols			
			lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement		
contrôler visuellement les niveaux					
contrôler l'étanchéité de la pose					
réaliser la construction et le carrelage d'ouvrages 					

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
conseiller le client dans le choix des matériaux et de la pose					
conduire un véhicule utilitaire	déplacement routier				évaluer la compatibilité de la conduite avec l'état de santé 
		prévenir le risque routier			
		aménager des accès			
		former les conducteurs routiers 			
		signaler temporairement et baliser le chantier			
		informer le salarié sur la prise de substances et la conduite 			
		choisir des véhicules à poste de conduite ergonomique			
		signaler les dénivelés			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		Utiliser des véhicules appropriés 			
		utiliser du matériel sur roulettes			
		informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite			
		informer et former à la manutention manuelle 			
		mettre à disposition des sanitaires à proximité			
		limiter les organisations en horaires atypiques			
		respecter les temps de repos			
		privilégier les horaires favorisant la récupération			
		ROUTIER Prévention coll du risque			









CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			lésions traumatiques de plusieurs parties du corps		
			état de stress post-traumatique 		
	contrainte de la conduite VL professionnelle				évaluer la compatibilité de la conduite avec l'état de santé 
		Utiliser des véhicules appropriés 			
		respecter l'interdiction d'utilisation du téléphone au volant en conduisant 			
		former le conducteur de véhicule léger			
		informer sur risque routier et affections incompatibles avec la conduite			
		informer le salarié sur la prise de substances et la conduite 			


CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		ROUTIER Prévention coll du risque			
			Accidents de la Voie Publique		
	posture assise 				recherche des effets sur la santé décrits
					recherche de troubles locomoteurs
					recherche de pathologies osseuses, articulaires et périarticulaires
		limiter la posture assise prolongée			
		veiller à l'ergonomie du poste			
		informer sur la prévention des TMS			
			cervicalgie - Région cervico-dorsale		
			rachialgies dorsales - Région dorso-lombaire		


CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			troubles veineux		
			troubles cardiovasculaires 		
			arthropathies		
			maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif		
			RG 57 (attention : liste limitative)		
évacuer les gravats	posture 				recherche de troubles locomoteurs
			RG 57 (attention : liste limitative)		
effectuer le repli du chantier					

Outils et équipements

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES





CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
bétonnière	bruit supérieur à 80 dB 			réaliser un examen audiométrique (exposition au bruit)	
					vérifier l'absence d'ototoxique médicamenteux
		réduire le bruit 			
		signaler les lieux bruyants 			
		porter des protecteurs individuels contre le bruit 			
		informer et former sur le bruit 			
		vérifier l'absence d'ototoxique professionnel 			
			acouphènes 		
			conséquence du bruit sur l'oreille interne 		
			surdité de perception		





CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			hyperacousie		
			effets extra-auditifs du bruit 		
			risque d'accident du travail par effet masque		
			RG 42 (attention: liste limitative)		
batteuse électrique					
malaxeur	machines en mouvements	adapter les tenues de travail			
		mettre des carters de protection, arrêt d'urgence			
			lésions traumatiques de l'épaule et du bras		
			lésions traumatiques du poignet et de la main		





CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			écrasements multiples, sans précision		
brouette					
ponceuse	projection d'éclats				informer sur les vaccinations 
		--porter des lunettes ou une visière de protection			
			corps étranger dans la partie externe de l'oeil		
			corps étranger ou objet pénétrant dans la peau		
	outil coupant				contrôler l'état vaccinal contre le tétanos
		former SST			
		mettre à disposition une trousse d'urgence			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			plaie ouverte du poignet et de la main		
	matériel électrique défectueux	respecter le degré et la classe de protection 			
		signaler toute prise électrique détériorée à la personne habilitée			
		maintenir et contrôler régulièrement le matériel électrique			
			électrisation / électrocution		
	bruit supérieur à 80 dB 			réaliser un examen audiométrique (exposition au bruit)	
					vérifier l'absence d'ototoxique médicamenteux
		réduire le bruit 			
		signaler les lieux bruyants 			



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		porter des protecteurs individuels contre le bruit 			
		informer et former sur le bruit 			
		vérifier l'absence d'ototoxique professionnel 			
			acouphènes 		
			conséquence du bruit sur l'oreille interne 		
			surdité de perception		
			hyperacousie		
			effets extra-auditifs du bruit 		
			risque d'accident du travail par effet masque		
			RG 42 (attention: liste limitative)		






CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	vibration transmise au système main/bras supérieure au seuil d'alerte 				recherche des effets sur la santé décrits
		utiliser des solutions techniques alternatives (vibrations)			
		choisir les outils les moins vibrants			
		entretenir le matériel (vibrations)			
		limiter les durées d'exposition (vibrations)			
		informer sur le risque vibrations 			
		Porter des gants (vibrations)			
			troubles angioneurotiques de la main 		
			arthrose du coude (vibrations) 		



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			ostéonécrose du semi-lunaire (vibrations) 		
			ostéonécrose du scaphoïde(vibrations) 		
			RG 69 (attention liste limitative) 		
tronçonneuse	instrument tranchant piquant coupant (hors milieu de soins)				informer sur les vaccinations 
					contrôler l'état vaccinal contre le tétanos
		mettre à disposition une trousse d'urgence			
		utiliser du matériel de préhension adapté			
		former SST			
		toujours regarder avant de toucher			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		Porter des gants appropriés à l'activité 			
		former SST			
		mettre à disposition une trousse d'urgence			
			plaie ouverte du poignet et de la main		
			coupure		
			agents d'infections bactériennes, virales et autres		
	bruit supérieur à 80 dB 			réaliser un examen audiométrique (exposition au bruit)	
					vérifier l'absence d'ototoxique médicamenteux
		réduire le bruit 			
		signaler les lieux bruyants 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		porter des protecteurs individuels contre le bruit 			
		informer et former sur le bruit 			
		vérifier l'absence d'ototoxique professionnel 			
			acouphènes 		
			conséquence du bruit sur l'oreille interne 		
			surdité de perception		
			hyperacousie		
			effets extra-auditifs du bruit 		
			risque d'accident du travail par effet masque		
			RG 42 (attention: liste limitative)		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	projection d'éclats				informer sur les vaccinations 
		--porter des lunettes ou une visière de protection			
			corps étranger dans la partie externe de l'oeil		
			corps étranger ou objet pénétrant dans la peau		
	vibration transmise au système main/bras supérieure au seuil d'alerte 				recherche des effets sur la santé décrits
		utiliser des solutions techniques alternatives (vibrations)			
		choisir les outils les moins vibrants			
		entretenir le matériel (vibrations)			






CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		limiter les durées d'exposition (vibrations)			
		informer sur le risque vibrations 			
		Porter des gants (vibrations)			
			troubles angioneurotiques de la main 		
			arthrose du coude (vibrations) 		
			ostéonécrose du semi-lunaire (vibrations) 		
			ostéonécrose du scaphoïde(vibrations) 		
			RG 69 (attention liste limitative) 		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
coupe céramique (ou carrellette)	outil coupant				contrôler l'état vaccinal contre le tétanos
		former SST			
		mettre à disposition une trousse d'urgence			
			plaie ouverte du poignet et de la main		
	projection d'éclats				informer sur les vaccinations 
		--porter des lunettes ou une visière de protection			
			corps étranger dans la partie externe de l'oeil		
			corps étranger ou objet pénétrant dans la peau		
	matériel électrique défectueux	respecter le degré et la classe de protection 			





CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		signaler toute prise électrique détériorée à la personne habilitée			
		maintenir et contrôler régulièrement le matériel électrique			
			électrisation / électrocution		
	bruit supérieur à 80 dB 			réaliser un examen audiométrique (exposition au bruit)	
					vérifier l'absence d'ototoxique médicamenteux
		réduire le bruit 			
		signaler les lieux bruyants 			
		porter des protecteurs individuels contre le bruit 			
		informer et former sur le bruit 			







CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		vérifier l'absence d'ototoxique professionnel 			
			acouphènes 		
			conséquence du bruit sur l'oreille interne 		
			surdit� de perception		
			hyperacousie		
			effets extra-auditifs du bruit 		
			risque d'accident du travail par effet masque		
			RG 42 (attention: liste limitative)		
cutter	nuisances sp�cifiques au cutter 				contr�ler l'�tat vaccinal contre le t�tanos
		conseils de pr�vention - utilisation du cutter			





CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		utiliser un cutter à lame rétractable			
		former SST			
		mettre à disposition une trousse d'urgence			
			plaie ouverte du poignet et de la main		
pelle					
maillet					
règle					
truelle					
fil à plomb					
spatule crantée					
cordon					

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
disqueuse	matériel électrique défectueux	respecter le degré et la classe de protection 			
		signaler toute prise électrique détériorée à la personne habilitée			
		maintenir et contrôler régulièrement le matériel électrique			
			électrisation / électrocution		
	bruit supérieur à 80 dB 			réaliser un examen audiométrique (exposition au bruit)	
					vérifier l'absence d'ototoxique médicamenteux
		réduire le bruit 			
		signaler les lieux bruyants 			
		porter des protecteurs individuels contre le bruit 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		informer et former sur le bruit 			
		vérifier l'absence d'ototoxique professionnel 			
			acouphènes 		
			conséquence du bruit sur l'oreille interne 		
			surdité de perception		
			hyperacousie		
			effets extra-auditifs du bruit 		
			risque d'accident du travail par effet masque		
			RG 42 (attention: liste limitative)		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
	vibration transmise au système main/bras supérieure au seuil d'alerte 				recherche des effets sur la santé décrits
		utiliser des solutions techniques alternatives (vibrations)			
		choisir les outils les moins vibrants			
		entretenir le matériel (vibrations)			
		limiter les durées d'exposition (vibrations)			
		informer sur le risque vibrations 			
		Porter des gants (vibrations)			
			troubles angioneurotiques de la main 		
			arthrose du coude (vibrations) 		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			ostéonécrose du semi-lunaire (vibrations) 		
			ostéonécrose du scaphoïde(vibrations) 		
			RG 69 (attention liste limitative) 		
	projection d'éclats				informer sur les vaccinations 
		--porter des lunettes ou une visière de protection			
			corps étranger dans la partie externe de l'oeil		
			corps étranger ou objet pénétrant dans la peau		
échafaudage roulant	espace de travail situé en hauteur 	mettre les équipements de travail en conformité 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		supprimer les postes de travail à l'échelle 			
		mettre à disposition une plate-forme de travail 			
		utiliser un échafaudage conforme à la réglementation 			
niveau					
plate-forme individuelle roulante 					






Produits, matériaux et publics concernés


CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
PRODUITS, MATERIAUX					
carreaux, plinthes					

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
ciment-colle (en sac ou en pot)					
sacs de ciment et de sable	silice cristalline 				radiographie pulmonaire
				SIR Suivi Individuel Renforcé 	
					EFR
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
		aspirer au poste de travail			
		changer les filtres			
		Porter un appareil de protection respiratoire filtrant anti-aérosol FFP3			
		Proscrire le balayage à sec, utiliser l'aspirateur et le nettoyage à l'humide			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		respecter les règles d'hygiène 			
		mettre à disposition des vestiaires à double compartiment			
		capter au point d'émission 			
			cancer broncho-pulmonaire		
			RG 25		
			silicose		
			classement CIRC 1		
			pneumoconiose due à d'autres poussières inorganiques		
			irritation respiratoire		
colles époxydiques	resine epoxydique 				surveillance de l'état cutané
		éviter contact mains et visage			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
			RG 51 (attention : liste limitative) 		
			dermatoses et eczémas		
Pierre, granit, marbre...					
matériaux contenant de l'amiante (MCA) 	amiante (fibre) 			SIR Suivi Individuel Renforcé (amiante) 	
					recommandations HAS pour la surveillance médicale après exposition à l'amiante 
		évaluer le risque amiante 			
		contrôler les VLEP(amiante) 			
		respecter les interdictions d'affectation (amiante) 			

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
		prévenir le risque amiante (sous section 3) 			
		prévenir le risque amiante (sous section 4) 			
		porter des EPI adaptés au risque amiante 			
		former au risque amiante 			
		rédiger la fiche d'exposition à l'amiante			
		traiter les déchets (amiante) 			
		choisir les produits les moins dangereux et les moins volatils			
			RG 30		
			RG 30 bis (attention : liste limitative)		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
			plaque pleurale		
			plaque pleurale avec asbestose		
			mésothéliome 		
			cancer broncho-pulmonaire		
PUBLICS					
clients (artisans et entreprises BTP)	contact avec la clientele generant une charge mentale particuliere	former à la CAT face à une personne agresive			
		former à la CAT face à des personnes différentes			
		former à la CAT face à des personnalités difficiles			
			troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes		

Tenues de travail

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES	NUISANCES ET CONTRAINTES À RECHERCHER	PRÉVENTIONS	EFFETS SUR LA SANTÉ	SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ	
				RÉGLEMENTAIRES	RECOMMANDÉES
protecteur de genoux					
chaussures de sécurité antidérapantes					
lunettes de protection					
masque					

EN SAVOIR PLUS

Santé et travail

1. Afin de définir si un salarié bénéficie d'un Suivi Individuel Renforcé de son état de santé, il est nécessaire de vérifier s'il appartient à l'une des catégories suivantes des postes à risques particuliers (Art. R. 4624-23) :

- a) à l'amiante
- b) aux rayonnements ionisants
- c) au plomb dans les conditions prévues à l'art. R.4412-160
- d) au risque hyperbare
- e) aux agents biologiques des groupes 3 et 4
- f) aux agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 A et 1B
- g) montage et démontage d'échafaudage

Présente également des risques particuliers tout poste pour lequel l'affectation sur celui-ci est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le présent code.

S'il le juge nécessaire, l'employeur complète la liste des postes entrant dans les catégories mentionnées au I. par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2, après avis du ou des

médecins concernés et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent, en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3 et, le cas échéant, la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 4624-46. Cette liste est transmise au service de santé au travail, tenue à disposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des services de prévention des organismes de sécurité sociale et mise à jour tous les ans. L'employeur motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste.

2. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être considérées comme des facteurs de risques professionnels cités dans le compte professionnel de prévention (C2P) :

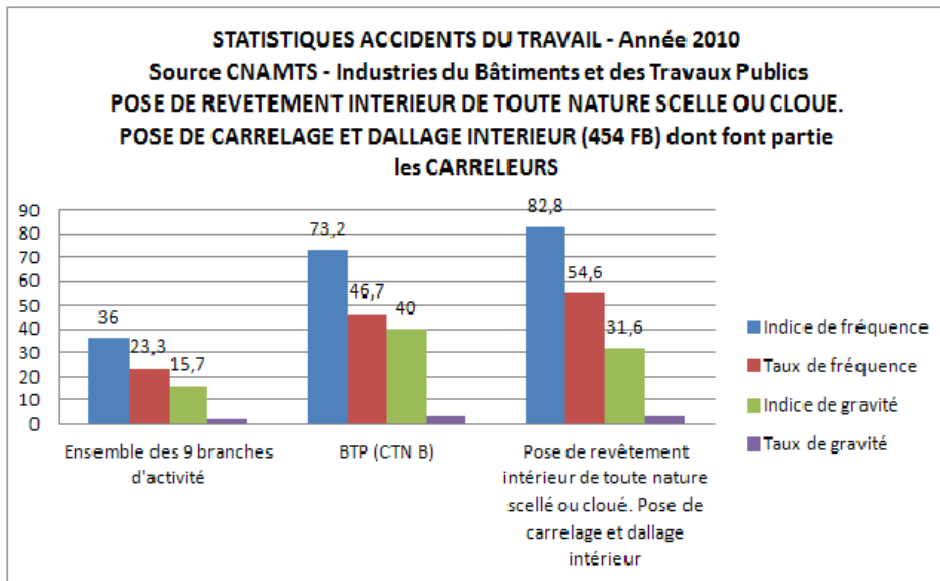
- Activités en milieu hyperbare
- Bruit
- Equipes successives alternantes
- Températures extrêmes
- Travail de nuit
- Travail répétitif

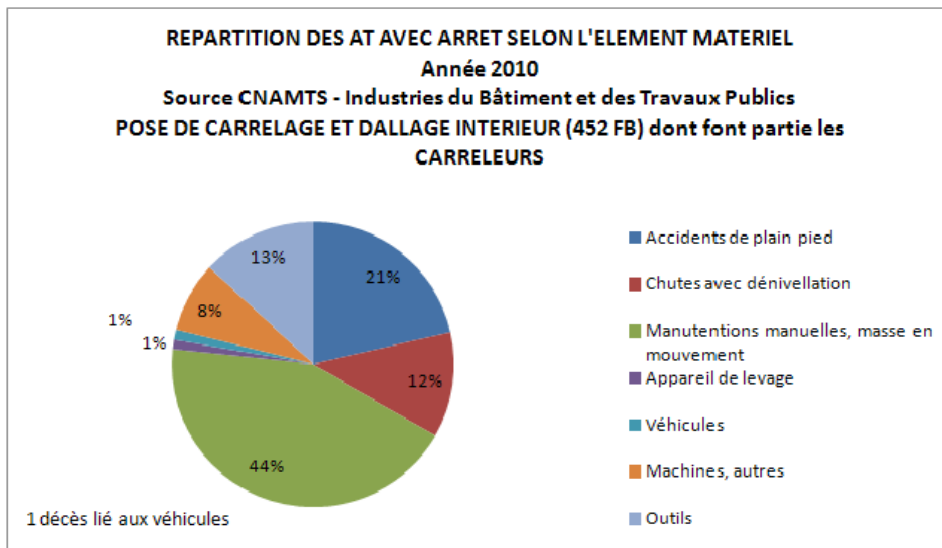
3. Les différents tableaux de maladies professionnelles pouvant être concernés dans cette profession sont :

- **Tableau n°08 : Affections causées par les ciments (alumino-silicates de calcium)**
- **Tableau n°25 : Pneumoconioses consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice libre**
- Tableau n°25BIS : Affections non pneumoconiotiques dues à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice libre (**tableau abrogé**)
- **Tableau n°30 : Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante**
- **Tableau n°30BIS : Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante**
- **Tableau n°42 : Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels**
- **Tableau n°51 : Maladies professionnelles provoquées par les résines époxydiques et leurs constituants**
- **Tableau n°64 : Intoxication professionnelle par l'oxyde de carbone**
- **Tableau n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique**
- **Tableau n°66 : Rhinites et asthmes professionnels**

- Tableau n°66BIS : Pneumopathies d'hypersensibilité
- Tableau n°69 : Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes
- Tableau n°79 : Lésions chroniques du ménisque
- Tableau n°98 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes

4. Statistiques accidents du travail (année 2010) :





Caractéristiques exceptionnelles

Antérieurement, les carreleurs répandaient à la main de la poudre de ciment sur le sol, posaient les carreaux et mouillaient la surface carrelée avant de remplir les joints avec du ciment liquide.

Glossaire métier

- Calepinage
- Carrelette
- Fixation mécanique
- Pose collée
- Pose scellée
- Spatule crantée

Conclusions

Le carreleur est soumis à des contraintes posturales prolongées, favorisées par des lieux parfois exigus. Il est, par ailleurs, exposé au contact des produits chimiques : colle-ciment et époxydiques entre autres, au bruit, à l'humidité... Comme tout intervenant en BTP, le carreleur est exposé au risque de chutes de hauteur, il doit respecter les délais liés aux dates de livraison et à la coactivité.

Les nuisances liées à la réalisation de chape sont reprises dans la fiche maçon BTP.

Règlementation

Arrêté du 25 octobre 2006 modifiant l'arrêté du 11 septembre 2003 relatif au titre professionnel du carreleur.

Références bibliographiques

CRAM. Les risques du métier... Carrelage-Faïence. 2ème édition. Languedoc-Roussillon;2009. 4 pages.

INRS. Fiche métier amiante. Poseur de revêtement de sol, carreleur. ED 4279. Paris;2006. 4 pages.

INRS. Allergies en milieu professionnel. Paris;2005. 29 pages.

TOSCA. Intervention sur des matériaux contenant de l'amiante (MCA). N°2. Marseille;2007. 19 pages.

ADRESSES UTILES

Groupement National Multidisciplinaire de Santé au Travail dans le BTP

6-14, rue La Pérouse

75784 Paris Cedex 16

Tél : 01 40 69 53 77 ; courrier@gnmstbtp.org

Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics

Tour Amboise

204 Rond Point du Pont de Sèvres

92516 Boulogne-Billancourt

Tél : 01 46 09 27 00 ; www.oppbtp.fr

Comité Central de Coordination pour l'Apprentissage du Bâtiment et des Travaux Publics

19 rue du Père Coërentin

75680 Paris

Tél : 01 40 64 26 00 ; www.ccca-btp.fr

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
2 rue Béranger
75140 Paris
Tél : 01 53 60 50 00 ; www.capeb.fr

Fédération Française du Bâtiment
33 avenue Kléber
75784 Paris
Tél : 01 40 69 51 00 ; www.ffbatiment.fr

Fiche métier FMP issue de la **FMP Carreleur** consultable sur <https://www.fmppresanse.fr>